

Les conditions générales qui suivent régissent les relations entre le fournisseur – WebForge Sàrl – Ch. des Mouettes 14 – 1007 Lausanne (ci après le fournisseur) et ses clients pour les abonnements WebForge. Elles sont composées des alinéas 1.1 à 8.5

## 1 Objet du contrat WebForge

**1.1** Les clients bénéficiant des services du fournisseur dans le cadre d'un contrat WebForge sont des personnes morales ou physiques.

**1.2** Font partie intégrante du contrat WebForge: Les conditions générales des contrats WebForge.

**1.3** Les prestations d'un contrat WebForge sont la mise à disposition d'un site Internet sous forme de location (abonnement WebForge), et un droit d'utilisation non exclusif à l'outil de mise à jour WebForge pour la durée de l'abonnement.

**1.4** Si pour le bon fonctionnement de son site, le client fait appel aux services d'un tiers, le client est tenu de respecter les conditions d'utilisation des services de ce tiers. Le fournisseur se dégage de toutes responsabilités en cas de non paiement des factures concernant l'utilisation des services de ce tiers par le client.

## 2 Début, durée et échéance du contrat d'abonnement

**2.1** Le contrat est réputé conclu dès lors qu'il est signé par le client. La période de facturation de l'abonnement commence au premier du mois qui suit la mise en service du site par le fournisseur.

**2.2** Un site est considéré en service sitôt que le client dispose d'un accès à l'outil d'édition lui permettant de modifier le contenu de son site. Celui-ci est initialement vide avec un design par défaut et une adresse internet, du genre: nom\_du\_compte.webforge.ch

**2.3** Le client prend note du fait que le design personnalisé, l'activation d'un nom de domaine propre, la redirection des emails de ce nom ou la saisie de contenu initial sont des services annexes à l'abonnement et n'entraîne pas un report de la période de facturation de celui-ci.

**2.4** Le contrat WebForge est conclu pour une durée d'une année au minimum. Il est reconduit tacitement pour la même durée à la fin de chaque période de facturation.

**2.5** Chaque partie contractante peut résilier le contrat WebForge, pour l'échéance de celui-ci, par lettre recommandée en respectant un préavis de 30 jours.

**2.6** Le fournisseur se réserve le droit de résilier sans justification le contrat avec effet immédiat, dans le cas où les services du fournisseur sont utilisés de manière illicite, à des fins autres que celles prévues par le service WebForge, si le service est utilisé par des programmes automatiques ou dès trois mois de retard de paiement.

## 3 Obligations du fournisseur

**3.1** Le fournisseur offre la meilleure qualité de service possible en rapport avec la technologie actuelle. Cependant le fournisseur ne peut garantir un service constant et sans faille. Si des dérangements lors de l'utilisation des services surviennent, le client a le droit de résilier son contrat à condition qu'il informe immédiatement et par écrit le fournisseur de ces dérangements et qu'il ait fixé à deux reprises un délai de réparation raisonnable. Des interruptions de service annoncées, surtout si elles sont dues à des travaux de maintenance, ne sont pas considérées comme des dérangements.

**3.2** Si l'accès initial aux services implique des frais dus, par exemple, au mauvais fonctionnement de l'installation du client ou à une manipulation incorrecte de la part de ce dernier, le fournisseur facturera ses frais d'assistance aux tarifs en vigueur.

**3.3** L'engagement du fournisseur pour déterminer et remédier aux dérangements et au mauvais fonctionnement des services est limité aux horaires de travail usuels de ses bureaux. Dans des cas urgents, le fournisseur prendra en dehors de ces horaires les dispositions nécessaires au maintien d'une bonne qualité des services, sans toutefois s'y engager contractuellement.

**3.4** Le client peut revendiquer le remboursement du montant facturé par le fournisseur pour ses services si ces derniers sont indisponibles pour des raisons imputables au fournisseur durant plus de 10 heures en un même mois. Ceci pendant les horaires de travail usuels uniquement.

**3.5** Les droits à une restitution en faveur du client prennent fin si la panne dépassant les 10 heures dans le même mois n'est pas annoncée par écrit au fournisseur dans les 30 jours après la fin du mois concerné et que le montant de la revendication de restitution correspondant n'a pas été signifié au fournisseur.

**3.6** Le client a la charge de la preuve quant à la non disponibilité des services.

**3.7** Le montant restitué ne peut en aucun cas dépasser le prix correspondant du nombre de mois restants jusqu'à la prochaine échéance du contrat.

## 4 Obligations du client

**4.1** Sous réserve d'accords particuliers écrits, seul le client mentionné sur le contrat WebForge a le droit de jouissance des services du fournisseur. Toute utilisation et facilité d'accès en faveur de tiers est interdite sauf si cela a été explicitement autorisé dans le contrat.

**4.2** Le client s'engage à informer immédiatement le fournisseur des défauts, déränge-

ments ou de l'impossibilité d'utilisation des services. De plus le client s'engage impérativement à informer le fournisseur si les services sont utilisés de manière illégale ou contraire aux conditions générales, par ses collaborateurs ou par des tiers qui sont intervenus sur le site.

**4.3** Le client déclare autoriser le fournisseur à transmettre à des tiers des informations concernant son abonnement et le nom de la personne de contact responsable, pour autant que cela soit nécessaire au bon fonctionnement de la fourniture des services et de leur coordination par le fournisseur.

**4.4** Le client accepte que figure sur son site, le logo WebForge avec un lien sur le site WebForge et, dans le cas d'un design personnalisé, le logo du designer avec l'adresse de son site.

## 5 Frais

**5.1** La facturation des services mis à disposition par le fournisseur est déterminée par les listes de prix en vigueur. Le fournisseur peut adapter ses prix à tout instant, principalement en cas de modification du prix de revient de son raccordement au réseau Internet. En cas d'utilisation particulièrement intensive de ses services par le client, le fournisseur se réserve le droit d'adapter ses tarifs. Ceci en respectant un préavis de 30 jours notifié par écrit.

**5.2** Les abonnements sont facturés une fois par année au client. Ils sont à payer nets d'avance, l'échéance est de 30 jours dès le début de la période.

**5.3** En cas de paiements fractionnés le fournisseur facturera au client, CHF 10.- à titre de frais pour chaque décompte supplémentaire lié au fractionnement.

**5.4** Les frais de rappels sont de CHF 5.- perçu sur le premier rappel uniquement.

**5.5** En cas de non paiement 30 jours après l'envoi du premier rappel, le fournisseur se réserve le droit de suspendre ses prestations sans préavis en l'attente du paiement.

## 6 Responsabilités

**6.1** Le fournisseur s'efforce de garantir dans la mesure de ses possibilités personnelles et financières une qualité impeccable des services offerts.

**6.2** Dans la limite des dispositions légales, le fournisseur exclut toute responsabilité concernant des dommages directs, indirects ou consécutifs en cas d'interruption de ses services.

**6.3** Il incombe au client de se protéger contre une mainmise ou une manipulation non autorisée des installations informatiques servant pour l'utilisation des services du fournisseur.

**6.4** Le client s'engage irrévocablement à respecter les lois internationales, fédérales et cantonales, notamment en matière pénale, de protection de données, de télécommunications et des droits d'auteur.

**6.5** Le fournisseur ne peut être tenu responsable pour d'éventuelles pertes de données, il incombe au client de s'assurer d'avoir une copie des données qu'il publie sur son site.

## 7 Propriétés

**7.1** Le client est propriétaire du contenu qu'il publie, texte, images, organisation du site. Dans le cas d'un design personnalisé, le client dispose d'un droit de licence illimité et exclusif pour son design.

**7.2** Le code informatique produit par le fournisseur, code HTML, javascript, CSS, etc. est la propriété exclusive du fournisseur. Le client dispose d'un droit de licence non exclusif pour la durée de l'abonnement.

**7.3** Toute reproduction du code informatique produit par le fournisseur est formellement interdite sans autorisation écrite du fournisseur.

**7.4** En cas de cessation d'activité du fournisseur, le client dispose d'un droit de licence non exclusif et illimité pour le code constituant la version publiée de son site.

## 8 Dispositions finales

**8.1** Ces conditions générales WebForge réglementent limitativement les droits et les obligations entre le fournisseur et le client.

**8.2** Les modifications ou extensions du contrat WebForge sont validées par la forme écrite. Le fournisseur se réserve formellement le droit de modifier les conditions générales WebForge à tout moment. Les nouvelles conditions sont communiquées au client par voie de circulaire ou autre moyen adéquat.

**8.3** En cas de contradictions entre les versions du contrat traduites en différentes langues, seule la version française fait foi.

**8.4** Même si une disposition du contrat conclu avec le client est annulée ou dépourvue d'effets juridiques, les autres dispositions restent valables. Dans ce cas, les dispositions annulées ou dépourvues d'effets juridiques doivent être remplacées par une disposition valable se rapprochant dans ses conséquences économiques de la disposition annulée.

**8.5** Les rapports entre le fournisseur et le client sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for juridique est à Lausanne.